



Evaluation européenne de la mise en oeuvre d'INSPIRE

Marc Leobet - Mission de l'information géographique-CGDD/DRI
MIG/LBT - 11.02.15

Contexte

- Tous les six ans, la Commission doit rendre compte au Conseil et au Parlement européen.
- Été 2014 : rapport du JRC et de l'Agence européenne de l'environnement, dit « rapport à mi-parcours ».
- Hiver 2014-2015 : un rapport de la DG Environnement,
- D'habitude, le prélude à des propositions législatives.

Le rapport à mi-parcours : +

- Construit à partir des rapports triennaux et d'appel à commentaires ;
- Les trois plus grands contributeurs : France, Allemagne, Espagne ;
- Des progrès vers trois des objectifs :
 - Documentation des séries de données ;
 - De plus en plus de services en réseau ;
 - Des progrès dans l'interopérabilité

Le rapport à mi-parcours : -

- Pas assez de résultats :
 - dans le partage des données et services
 - Dans la coordination.
- L'interopérabilité est considérée comme hautement complexe et demande plus de soutien ;
- Le plus gros reste à faire contre les barrières organisationnelles, légales et culturelles.

Le rapport de la DG Environnement

- Prévu pour janvier; repoussé en mars;
- Problème : quelle place d'INSPIRE dans le programme de la nouvelle Commission?
- Programme REFIT => INSPIRE est-elle adaptée aux besoins?
- Un intérêt pour avancer sur l'article 17 (probablement simplifier le partage de données)
- Une crainte que les Etats membres en profitent pour changer certains autres points.

Conclusions

- Du retard dans le rapport au Conseil et au Parlement Européen (PE),
- Aucune idée de la position du PE,
- A suivre...